



LIVRET REPÈRE

POUR PARENTS ENDEUILLÉS



Sommaire

LES CEREMONIES RELIGIEUSES - DEUIL ET RITES FUNERAIRES	3
RELIGION CHRETIENNE.....	3
• <i>Confession catholique : bénédiction, messe</i>	<i>3</i>
• <i>Confession protestante.....</i>	<i>3</i>
• <i>Confession orthodoxe</i>	<i>4</i>
RELIGION ISLAMIQUE.....	4
RELIGION JUIVE	4
BOUDDHISME	5
DECES D'UN NOUVEAU-NE, PERTE D'UN EMBRYON	6
ENFANT NE VIVANT ET VIABLE.....	6
ENFANT NE VIVANT MAIS NON VIABLE.....	6
ENFANT MORT-NE APRES UN TERME DE 22 SEMAINES D'AMENORRHEE (GROSSESSE) OU AYANT UN POIDS DE 500 GRAMMES OU PLUS.....	6
PERTE D'UN EMBRYON DONT LA GESTATION EST DE MOINS DE 22 SEMAINES D'AMENORRHEE (GROSSESSE) ET QUI PESAIT MOINS DE 500 GRAMMES.....	6
MOULAGE MORTUAIRE	8
REPERTOIRE DES PRINCIPAUX CIMETIERES DES YVELINES	9
PLAQUETTE D'INFORMATION GROUPE D'ENTRAIDE	9



Les cérémonies religieuses - Deuil et rites funéraires

RELIGION CHRÉTIENNE

✿ Confession catholique : bénédiction, messe

Deuil et rites catholiques

La toilette "rituelle" n'existe pas chez les catholiques.

Une veillée funéraire au domicile du défunt ou une résidence de famille est parfois choisie après avoir été délaissée ces dernières années. Cette veillée est plus présente en milieu rural, ou lorsqu'il s'agit de l'enterrement d'un prêtre ou d'un diacre. Elle se décide toujours à l'initiative soit de la famille, soit de l'entourage, du quartier ou des amis.

Rien n'est imposé pour le cercueil. Une croix peut être ajoutée.

La préparation de la célébration religieuse se fait quelquefois au presbytère mais aussi souvent au domicile familial, par le prêtre, par des chrétiens intervenant dans la célébration, ou la réalisant entièrement seuls. La famille fait ainsi le choix des lectures, des chants, de la prière et de la musique.

La descente dans le caveau est accompagnée d'une bénédiction mais le clergé ne se déplace plus que rarement dans les cimetières.

Le catholicisme accorde une nette préférence pour l'ensevelissement à des obsèques avec crémation (tolérée depuis 1963). Un service religieux n'est généralement pas admis, sauf accord de l'évêque, devant une urne cinéraire. Cependant, des prêtres l'acceptent car le rituel prévoit de célébrer "le corps absent".

Coutume reconnue pour les invités :

Envoi de fleurs, cartes de condoléances, don ou offrande lors de la cérémonie religieuse.

✿ Confession protestante

Deuil et rites protestants

Pas de toilette "rituelle" chez les protestants.

Pas de veillée funéraire.

Le cercueil peut être équipé d'une croix simple, le corps repose sur le dos, les mains jointes sur la poitrine.

La cérémonie religieuse a lieu au temple avec ou sans la présence du corps.

La famille fait le choix des lectures, des chants et de la musique.

Accompagnement du pasteur soit au crématorium (crémation autorisée depuis 1898) soit au cimetière (les personnes présentes jettent de la terre sur le cercueil après son inhumation).

Coutume reconnue pour les invités :

Envoi de fleurs, carte de condoléances, don à une œuvre de charité.



✿ Confession orthodoxe

Des bougies sont allumées.

Toilette et habillage du défunt, une icône du Christ ou une croix est placée entre ses mains croisées.

Le corps peut être installé en direction de l'orient (venue du Christ ressuscité).

Les rites funéraires et la messe sont célébrés à l'intérieur de l'église.

RELIGION ISLAMIQUE

Deuil et rites musulmans

La toilette purificatrice est effectuée suivant un rite très précis. Après avoir placé le corps dont la tête est dirigée vers la Mecque, le corps est lavé plusieurs fois, puis essuyé avant d'être enveloppé dans des pièces de tissus blanc.

Les membres supérieurs sont placés soit le long du corps, paumes tournées vers le haut, soit croisés sur la poitrine.

Des "sourates" du Coran sont récitées lors de la veillée du corps.

Le cercueil est très simple (présence non indispensable d'un capiton) avec parfois l'emblème du croissant islamique. Le corps, dans un délai maximum de 48 heures, est mis en bière sur le côté pour faire face à La Mecque si celui-ci est inhumé dans un "carré musulman" (aménagement présent dans un nombre limité de cimetières).

Il n'est pas dans la coutume d'envoyer des fleurs.

Une cérémonie et le passage du défunt à la mosquée n'est pas une obligation.

Généralement, les hommes sont présents lors de l'inhumation du cercueil en pleine terre et jettent quelques pelletées de terre, les femmes et les enfants s'éloignent ou quittent le cimetière. La prière funéraire est faite par l'imam.

Durant les trois premiers jours, la famille reçoit les condoléances, des prières sont récitées. L'ensemble de la communauté soutient la famille et prépare les repas. Le troisième et le quatrième jour sont dédiés à la prière.

L'injection de produit formolé (thanatopraxie, soins somatiques ou de conservation) n'est pas autorisée, sauf rapatriement vers certains pays.

La crémation est interdite.

Coutume reconnue pour les invités : envoi de fleurs, carte de condoléances.

RELIGION JUIVE

Deuil et rites juifs

Un membre de la Hevra Kadicha (confrérie du dernier devoir) exécute la Tahara (toilette purificatrice), organise les prières et conseille les familles sur leurs obligations et leurs devoirs.

Des psaumes sont récités durant les différentes étapes de la toilette. Le corps est entièrement entouré d'une étoffe blanche. Les soins de conservation sont interdits sauf lors d'un rapatriement en Israël.

Une veillée réunit la famille qui lit des prières.



Dans les premières 24 heures, la mise en bière est effectuée dans un cercueil simple (éventuelle présence d'une étoile de David). La tête du défunt repose sur un petit sac contenant de la terre d'Israël. Cette même terre est aussi répandue sur le défunt.

Le convoi funéraire peut passer sans s'arrêter devant la synagogue, avant de se diriger vers le cimetière.

Les invités doivent attendre la formation du convoi à l'entrée du cimetière.

Il n'est pas dans la coutume d'envoyer des fleurs.

Un rabbin est chargé de l'oraison funèbre et de la lecture de la prière des morts devant le cercueil. Les personnes qui assistent à l'inhumation jettent 3 pelletées de terre. Lavage des mains sans les essuyer et déchirure symbolique d'un vêtement avant de quitter le cimetière.

Les étapes du deuil :

- Les 7 premiers jours : période marquée par les visites de la communauté et imposant de nombreux interdits
- Après 30 jours : levée du deuil
- Durant un an : récitation de la prière des morts et allumage d'une lumière (rite repris à cette même date et chaque année)

La conservation par formolisation n'est pas imposée pour un retour de la dépouille en Israël si le transfert et l'inhumation ont lieu dans les 48 heures suivant le décès.

La crémation est interdite. En conséquence, il n'y a pas de purification rituelle, ni d'envoi de rabbin, dans ce cas de figure.

Coutume reconnue pour les invités : pas d'envoi de fleurs, don à un organisme connu de la famille.

BOUDDHISME

Plusieurs types de cérémonies sont possibles.

Le corps est placé sur le côté droit, la main droite au niveau du menton, la main gauche sur la cuisse gauche.

Lecture auprès du défunt du Livre des Morts Tibétains.

Pas d'acte de conservation du corps, obsèques avec crémation ou inhumation.

Coutume reconnue pour les invités : offrandes au bonze puis à la famille.



Décès d'un nouveau-né, perte d'un embryon

ENFANT NE VIVANT ET VIABLE

Le décès a lieu dans les 3 jours qui suivent la naissance ou avant qu'une déclaration ait été effectuée au service d'état civil.

Certificat médical d'enfant né vivant et viable.

Etablissement d'un acte de naissance et d'un acte de décès.

Inhumation ou crémation possible.

ENFANT NÉ VIVANT MAIS NON VIABLE

Certificat médical d'enfant sans vie.

Etablissement d'un acte "d'enfant sans vie" par l'officier d'état civil.

Inhumation ou crémation possible.

ENFANT MORT-NÉ APRÈS UN TERME DE 22 SEMAINES D'AMÉNORRHÉE (GROSSESSE) OU AYANT UN POIDS DE 500 GRAMMES OU PLUS

Certificat médical d'enfant mort-né.

Etablissement d'un acte d'enfant mort-né.

Inhumation ou crémation possible.

PERTE D'UN EMBRYON DONT LA GESTATION EST DE MOINS DE 22 SEMAINES D'AMÉNORRHÉE (GROSSESSE) ET QUI PESAIT MOINS DE 500 GRAMMES

Pas de certificat médical de décès.

Certificat médical mentionnant l'heure, le jour et le lieu de l'accouchement.

Possible inscription au registre de l'état civil et établissement d'un acte "d'enfant sans vie".

Inhumation ou crémation possible.

Décision de la Cour de cassation : un fœtus né sans vie peut être déclaré à l'état-civil, quel que soit son poids et la durée de la grossesse, a jugé la Cour de cassation le 6 février 2008. Décrets du Ministère de la justice parus le 22 août 2008.



Un premier décret dispose qu'"un livret de famille est remis, à leur demande, aux parents qui en sont dépourvus par l'officier de l'état civil qui a établi l'**acte d'enfant sans vie**". Ce livret de famille comporte un extrait d'acte de naissance du ou des parents ainsi que "l'indication d'enfant sans vie", la date et le lieu de l'accouchement.



Le second décret prévoit que *"l'acte d'enfant sans vie est dressé par l'officier de l'état civil sur production d'un certificat médical dans des conditions définies"* par un arrêté du ministre de la santé, mentionnant l'heure, le jour et le lieu de l'accouchement. Cet arrêté présente un modèle de ce certificat d'accouchement signé par le praticien concerné.

Désormais, la délivrance d'un **acte d'enfant sans vie**, dressé à la demande des familles, permettra aux femmes ayant accouché d'un enfant mort-né, de disposer d'une mention symbolique de cet enfant, par exemple celle d'un prénom, tant sur le registre de l'état civil que sur le livret de famille, et d'un traitement funéraire décent.

Pour autant, l'inscription sur les registres d'état-civil ne permet pas d'établir une filiation, ni d'acquérir une personnalité juridique.

Précisément, le premier décret prévoit que l'acte d'enfant sans vie peut être obtenu auprès de l'officier de l'état civil, sur production d'un certificat médical constatant l'existence d'un accouchement. Ce décret est complété par un arrêté, à l'usage des médecins et des sages-femmes, précisant les conditions d'établissement de ce certificat.

Un second décret permet aux parents non-mariés, dont l'enfant sans vie est leur premier enfant, de demander un livret de famille. Un arrêté modifie en conséquence l'information qui figure en annexe du livret de famille afin de prévoir notamment ce nouveau cas de délivrance de livret.

Pour l'organisation des funérailles, le corps d'un enfant sans vie doit être réclamé par les parents dans les 10 jours à compter de l'accouchement. Sans réclamation, l'organisme de santé dispose de 2 jours pour procéder soit à l'inhumation, soit à la crémation (décret n° 2006-965 du 1/08/2006)

MOULAGE MORTUAIRE

Des thanatopracteurs diplômés et formés à ces pratiques peuvent effectuer cet acte (prise de l'empreinte et moulage pour un visage, une main ...).

Art. R. 2213-5 du CGCT

Sauf dans le cas prévu à l'article R. 2213-6, il est interdit de faire procéder au moulage d'un cadavre :

- Avant expiration d'un délai de 24 heures depuis la déclaration du décès à la mairie ;
- Sans autorisation préalable du maire de la commune où a lieu le décès.

Art. R. 2213-6 du CGCT

Lorsque le moulage d'un cadavre est nécessaire avant l'expiration du délai de 24 heures, la demande est accompagnée d'un certificat de médecin, légalisé, constatant que des signes de décomposition rendent l'opération nécessaire avant les délais prescrits.



Répertoire des principaux cimetières des Yvelines



mairie	coordonnées	contacté le	carré avec différentes confessions religieuses	carré des anges?	columbarium?
Poissy	Cimetière la Tournelle rue de la Tournelle Tél : 01 39 22 53 78 ou 06 32 45 55 05	30/01/2013	non	non	columbarium
	Cimetière des Grands- Champs 48, rue d'Aigremont Tél : 01 39 79 26 30		carré musulman	oui	columbarium+ jardin des souvenirs
St Germain en Laye 06 98 88 99 36	Cimetière ancien 78bis rue Léon Désoyer - 06 98 88 99 36.	30/01/2013	non	non	non
	Cimetière nouveau 22 rue de Turgot 01 39 21 14 46		carré musulman carré israélite	oui	columbarium+cavurne+jardin des souvenirs
Versailles 01 30 97 81 10	Cimetière de Montreuil 81 rue de la Bonne Aventure 01 39 51 31 41	30/01/2013	non	oui	
	Cimetière Notre Dame 15 rue des missionnaires 01 39 50 36 10		non	oui	columbarium
	Cimetière St Louis 8 rue Monseigneur Gibier 01 39 50 36 09		non	oui	
	Cimetière des gonards 19 rue de la porte de Buc 01 39 50 24 58		carré musulman carré israélite	oui	columbarium+ cavurne
Mantes la Jolie 01 34 78 80 58	Cimetière de Gassicourt pl Ste Anne 01 30 33 30 84	30/01/2013	carré musulman (carré israélite prochainement)	oui	columbarium
	Cimetière Duhamel boulevard Victor Duhamel 01 34 77 14 78		non	non	columbarium
Rambouillet 01 34 85 56 78	Cimetière du Centre rue Lenotre	30/01/2013	non	oui	non
	Cimetière des Eveuses rue du château d'eau si besoin crématorium corps envoyés aux Ullis		carré musulman carré israélite	oui (2)	columbarium+jardin du souvenir + cavurne
Trappes 01 30 69 17 00	Cimetière Le Village rue du Chemin de Paris	30/01/2013	non	non	non
	Cimetière Parc rue Frédéric Chopin site cinéraire équipé d'un columbarium, de cavurnes et d'une fontaine de dispersion		carré musulman carré israélite	oui	jardin du souvenir (pour disperser les cendres) + columbarium
Meulan Les Mureaux	Crématorium 52, rue de la Nouvelle France 78130 Les Mureaux 08.99.23.28.47				
	Cimetière Meulan Chemin des Pouillères Meulan 01 30 90 41 18	30/01/2013	non	oui	columbarium+cavurne
	Cimetière communal des Mureaux rue Paul Turien 01 30 91 37 23 (mairie)	30/01/2013	carré musulman	non	columbarium

GROUPE D'ENTRAIDE POUR PARENTS ENDEUILLÉS

Ce groupe est proposé à toute personne ayant perdu un enfant dans la période périnatale, quelle que soit la cause de son décès (IMG, Mort in utero, décès en post partum, néonatal).

Il réunit des parents en deuil, désireux de créer du lien avec d'autres, en partageant avec confiance et sincérité, leur expérience, leurs doutes, comme leurs émotions.

De retour à la « réalité extérieure », ce groupe d'entraide favorise aussi le travail de mémoire si particulier au deuil d'un bébé.

Ce partage est bien souvent difficile à faire avec l'entourage familial ou social, qui ose peu souvent en reparler, voire même, n'y pense plus.

Etre en lien avec un groupe, c'est aussi se sentir uni à d'autres et rompre ainsi cet isolement affectif si douloureux, qu'est celui du deuil.

Le groupe d'entraide peut être complémentaire à une prise en charge individuelle.

Les groupes sont co-animés bénévolement par deux professionnels formés à l'animation de groupe pour personnes endeuillées.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel de santé ou à consulter le site internet du réseau périnatal MYPA www.mypa.fr

